

PREFETE D'EURE ET LOIR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
D'EURE-ET-LOIR

ARRETE RELATIF A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE ERMENONVILLE-LA-PETITE avec extensions sur les communes de BOUVILLE, CHARONVILLE, EPEAUTROLLES, ERMENONVILLE-LA-GRANDE, LUPLANTE et SAUMERAY

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code rural et notamment les articles L.133-1, L 133-1 à L.133-6, R.133-1, R 133-1 à R.133-153 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2014 relatif à la constitution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de ERMENONVILLE-LA-PETITE et extensions ;

Vu la délibération en date du 8 mars 2018, par laquelle les membres du bureau de l'AFAFAF de ERMENONVILLE-LA-PETITE et extensions décident la dissolution de cette AFAFAF et précisent que l'actif et le passif de l'association sont tous deux nuls;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019, portant délégation de signature au profit de Monsieur Sylvain REVERCHON, Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

ARRETE

Article 1 :

L'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de ERMENONVILLE-LA-PETITE et extensions est dissoute. Cet arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent acte.

Article 2 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur des Finances publiques, Monsieur le maire de ERMENONVILLE-LA-PETITE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa publication en mairie de ERMENONVILLE-LA-PETITE, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Chartres, le **21 AOUT 2019**

Pour la Préfète et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Directrice Adjointe



Stéphanie DEPOORTER